



K O I N Ō N I A

...ensemble sur le chemin

CONFERENCE DES ASSISTANTS SPIRITUELS GÉNÉRAUX A L'OFS

2009 - 2

Year 16

n. 62

VIII CENTENAIRE DU CHARISME FRANCISCAIN

1209 - 2009

Présentation du document: "Intégration des membres de la Jeunesse Franciscaine dans l'OFS"

Fr. Amando Trujillo Cano, TOR

Les nombreuses réunions que nous, Assistants généraux de l'OFS et de la Jeunesse Franciscaine (JeuFra), avons eues aux divers niveaux nous réjouissent et nous encouragent à rencontrer ces innombrables jeunes qui, sous la guidance de tant de membres de la Famille franciscaine, religieuses, religieux ou séculiers «se sentent appelés par l'Esprit-Saint à faire, en Fraternité, l'expérience d'une vie chrétienne à la lumière du message de saint François d'Assise, en approfondissant leur vocation propre dans l'ambiance de l'Ordre franciscain séculier » (Const. Gén OFS 96 2).

Dans de nombreux pays, les Fraternités de la Jeunesse Franciscaine apportent la joie et l'énergie si typiques de la jeunesse aux Fraternités de l'OFS qui les accompagnent et les animent par leur témoignage et leur travail d'évangélisation. Les jeunes sont enclins à rechercher un sens profond à leur existence et beaucoup d'entre eux ont trouvé dans l'OFS le support nécessaire à cette recherche. Il y a cependant des cas où les rapports JeuFra/OFS se sont avérés difficiles, et cela montre la nécessité d'une communication plus efficace, d'une compréhension plus profonde entre OFS et JeuFra.

Il n'en reste pas moins que de nombreux jeunes ont ainsi découvert une vocation, un appel à vivre en Franciscains séculiers leur âge adulte, faisant ainsi apparaître la nécessité de critères, d'itinéraires qui puissent les guider vers leur intégration dans l'OFS. Cette nécessité s'est clairement manifestée lors de la première Assemblée internationale de la JeuFra à Barcelone en 2007, tout comme la nécessité de clarifier les rôles respectifs de l'Animateur fraternel et de l'Assistant Spirituel dans l'accompagnement de cette jeunesse qui a décidé de poursuivre sa vocation dans la structure de la Famille franciscaine. Dès lors la Commission « Jeunesse Franciscaine » de la Présidence CIOFS a été chargée d'établir un projet de directive qui fut amendé lors de l'assemblée plénière de la Présidence puis approuvé par le Chapitre général OFS de Budapest en 2008.

Nous pouvons ainsi vous présenter en ce Koinonia ce document sur « l'incorporation des membres JeuFra dans l'OFS » qui veut, d'une part, répondre aux demandes des jeunes Franciscains et, d'autre part, assister les Fraternités OFS dans leur accueil. Ce document nous rappelle que les Fraternités OFS ont une responsabilité particulière envers la JeuFra et explore en détail les expériences de collaboration qu'il est souhaitable d'encourager entre Fraternités locales OFS et JeuFra, pour aider de façon efficace au discernement de la vocation des Jeunes franciscains. Dans ce contexte la double appartenance (ou appartenance simultanée) aux deux Fraternités est recommandée. Bien que temporelle et pouvant entraîner quelques problèmes, cette clé ouvre la porte aux possibilités d'enrichissement mutuel et de productivité évangélique. Nous célébrons cette année le 8ème Centenaire du charisme franciscain, n'oublions pas l'abondance de vie nouvelle déversée dans l'Église et le monde lorsque François et d'autres jeunes ont courageusement ouvert leur cœur et leur existence entière au Dieu très haut révélé en Jésus Christ.

Incorporation des membres JeuFra dans l'OFS

1. INTRODUCTION

La Jeunesse franciscaine (JeuFra), comme structure d'organisation de la Famille franciscaine, insérée dans la réalité de l'OFS, existe seulement depuis la moitié du siècle passé. Auparavant, elle n'existait pas. Avant, il y avait seulement des jeunes qui choisissaient directement un engagement de vie évangélique à l'intérieur d'un des trois Ordres de la trilogie franciscaine. François, Claire et Élisabeth avaient assumé les premiers engagements religieux définitifs quand ils étaient encore très jeunes. Et ainsi tant d'autres jeunes franciscains. Évidemment, en d'autres temps, on n'en sentait pas le besoin. La Règle de l'OFS de 1883 de Léon XIII permettait l'admission à l'Ordre des jeunes à partir de 14 ans!

Pourquoi, donc, a-t-on ressenti le besoin d'instituer une Jeunesse franciscaine organisée et incorporée à l'OFS ?

Le monde a beaucoup changé en ce dernier siècle et, ainsi également, la vie de relation. Une série de valeurs de référence sont radicalement changées. Le monde qui, à une certaine époque, était rigoureusement divisé par classes sociales, tend aujourd'hui à se diviser en classes d'âge qui souvent ne dialoguent pas entre elles et vivent leurs propres problématiques dans une optique surtout conflictuelle. La relation d'intégration est profondément altérée.

Au cours de ces dernières décennies, les exigences et les dynamiques du monde jeune ont évolué et la Famille franciscaine, poussée par sa base, avec l'appui de l'Église, s'est équipée pour répondre de manière adéquate à ces changements, pour offrir des réponses et des lieux de discernement et d'actualisation de la vocation auprès des jeunes. La JeuFra est le lieu privilégié des Franciscains pour mettre tout cela en pratique.

Quand les jeunes se confrontent aux grands problèmes de la vie et se sentent attirés par la vie chrétienne et la spiritualité de saint François en particulier, ils sont encore pleinement « séculiers » et vivent dans le monde. On leur offre la possibilité d'entreprendre un chemin vocationnel au sein de l'Ordre franciscain séculier à travers la JeuFra.

L'OFS, au sein de la Famille franciscaine, est l'Ordre qui, en vivant dans la sécularité, se prête le mieux à accueillir ce chemin, à le seconder et à l'assister et c'est pourquoi l'Église lui a confié formellement. « *L'OFS par force de sa vocation doit être prêt à transmettre son expérience de vie aux jeunes qui se sentent attirés par saint François d'Assise et à chercher les moyens de le leur présenter de manière adéquate.* » (Const. Gén. OFS, art. 96)

Le chemin de la JeuFra est un chemin *à terme*: une fois bien comprise et établie leur vocation, les membres de la JeuFra l'embrassent, quelle qu'elle soit, pour s'introduire dans ce qui sera vraisemblablement leur état de vie permanent.

Parmi ces vocations possibles, il y a naturellement, et essentiellement, celle de pénétrer dans une forme de vie franciscaine en demeurant dans l'état séculier: entrer dans l'OFS.

L'entrée dans l'OFS, en effet, correspond pleinement à une vraie vocation, à un état précis et à une forme de vie (*La vocation de l'OFS est une vocation spécifique qui modèle la vie et l'action apostolique de ses membres.* Const. Gén. OFS, art. 2). Entrer dans l'OFS est donc un projet définitif, pour la vie, qui "imprime" un caractère bien précis.

Le discernement de la vocation peut advenir durant le temps de permanence dans la JeuFra et si cette vocation est celle de vivre comme Franciscain Séculier, le membre de la JeuFra peut entamer le chemin d'admission, de formation et profession dans l'OFS, tout en restant encore au sein de la JeuFra.

C'est que nous appelons la « double appartenance ».

Cette incorporation à l'OFS est hautement recommandée étant donné que, après un authentique discernement de la vocation, différer l'entrée dans l'état de vie que Dieu a préparé pour chacun de nous n'aura plus de sens.

2. Animation Fraternelle

L'animation fraternelle est le meilleur instrument qu'ont les Fraternités OFS et JeuFra pour rendre plus naturelle l'incorporation des membres de la JeuFra à l'OFS.

Animation fraternelle est synonyme d'accompagnement, étant donné que sa responsabilité première est celle d'être aux côtés du jeune sur son chemin de croissance franciscaine, ce qui présuppose la croissance humaine et chrétienne. Pour ce motif, l'Animateur fraternel devient une personne de fondamentale importance dans le discernement du jeune et, plus spécialement, pour sa vocation franciscaine séculière.

L'accompagnement devient, dès le début, un important point de référence; l'Animateur fraternel constitue le point de référence le plus proche pour les membres de la JeuFra pour ce qui concerne la signification d'être franciscains séculiers et membres de l'OFS. Il en découle le besoin pour chaque Fraternité de la JeuFra d'avoir un Animateur fraternel de la Fraternité OFS à laquelle il appartient, pour que soit au moins garantie une meilleure connaissance de la vocation franciscaine séculière et de la Fraternité vers laquelle, naturellement, s'orientera le cheminement du membre de la JeuFra.

L'accompagnement, la proximité et le fait d'être un point de référence font en sorte que l'Animateur fraternel devient un témoin de vie pour les membres de la JeuFra. Témoin qui s'offre, toujours gratuitement, pour servir le jeune Franciscain afin qu'il découvre sa vocation de vie.

Sa présence dans le groupe, unie à celle de l'Assistant spirituel, donne à la JeuFra la confiance d'une étroite unité avec la Famille franciscaine dans ses diverses articulations et constitue une opportunité unique d'enrichissement pour les jeunes. Tous deux donc, en plus de leur responsabilité d'accompagnement et de guide, doivent collaborer dans le cadre de la formation du groupe.

En plus de sa contribution directe au groupe de la JeuFra, l'Animateur fraternel a un deuxième domaine d'activité, que les Conclusions de la 1^{ère} Assemblée internationale de la JeuFra définissent clairement : « *servir de lien et de pont entre l'OFS et la JeuFra* ».

Dans ce sens, l'Animateur fraternel doit travailler avec la Fraternité OFS à réaliser ce qu'affirment les Constitutions générales à l'Article 97.1: « *Les Fraternités de l'OFS, par des initiatives et une dynamique appropriée, encouragent la vocation franciscaine chez les jeunes. Elles veillent à la vitalité et à l'expansion des Fraternités de la Jeunesse Franciscaine et accompagnent les jeunes dans leur croissance humaine et spirituelle par des propositions d'activités à contenu thématique* ».

Ce mandat est développé dans le document de la CIOFS 'La JeuFra, Chemin de Vocation franciscaine', qui souligne à l'article 26: « *un des moyens les plus importants sera toujours le contact vivant avec la Fraternité de l'OFS. Pour cette raison, les Fraternités locales devront créer des espaces d'accueil pour les jeunes, dans la dynamique des réunions et l'attribution aux jeunes de tâches spécifiques dans la Fraternité. Il est tout aussi important que les réunions de la Fraternité OFS soient flexibles dans leur organisation, à travers l'usage créatif des possibilités de former des groupes de spécialistes sous l'orientation du Conseil de Fraternité* ».

L'Animateur fraternel doit cependant aussi travailler au sein de la Fraternité OFS pour la sensibiliser par rapport à la JeuFra, pour l'impliquer et la responsabiliser, un aspect qui présuppose d'accorder la confiance, de promouvoir, soutenir, aider, orienter, veiller, en résumé, de se mettre au service des frères plus jeunes qui sont à la recherche de leur chemin vers le Christ suivant l'exemple de François, Claire, Élisabeth, Louis...

L'objectif final serait que grâce à l'accompagnement de l'Animateur fraternel, la JeuFra sente concrètement qu'elle est accompagnée par l'OFS à tous les niveaux.

Pour toutes ces raisons, il importe que l'Animateur fraternel exerce son service avec tout l'engagement que cela requiert, ce qui ne lui offrira qu'une opportunité de croissance incomparable dans la Fraternité.

Ses caractéristiques principales, selon ce que dit aussi la 1^{ère} Assemblée internationale de la JeuFra doivent être: esprit dynamique, constance, spiritualité, formation, dialogue, respect, grande capacité d'écoute, esprit jeune, habileté à entrer en relation avec des jeunes et ouverture à l'apprentissage.

3. Assistance Spirituelle

Au long du chemin vocationnel des jeunes de la JeuFra, qui veulent entrer dans l'OFS, le rôle de l'Assistant spirituel est très important, car il n'est pas que le garant de leur fidélité au charisme franciscain, de leur communion avec l'Eglise et de leur union avec la Famille franciscaine (cfr. Const. Gén. OFS, art. 85,2), il a aussi une responsabilité particulière dans leur formation et les aide sur le chemin du discernement vocationnel.

L'Assistant spirituel doit être avant tout un témoin de la spiritualité franciscaine et doit être capable de transmettre l'amour fraternel des religieux envers les jeunes et de les aider dans leur cheminement vocationnel. En outre, l'Assistant spirituel devra:

- Aider et accompagner les jeunes dans la conversion permanente requise par l'Évangile;
- Entrer en dialogue personnel avec les jeunes, savoir écouter, attendre, avoir de la patience et surtout aimer;
- collaborer pour former les jeunes à l'accomplissement de leur vocation dans l'Église et dans la société;
- accompagner les candidats dans le discernement vocationnel.

Une fois découverte la vocation à l'OFS, l'Assistant spirituel avec l'Animateur fraternel aidera le jeune à se mettre en contact avec le Ministre de la Fraternité locale de l'OFS pour accomplir les pas nécessaires en vue de l'admission à l'Ordre.

4. Rapport JeuFra – OFS

Les relations entre la Fraternité locale de la JeuFra et celle de l'OFS doivent se conformer à un esprit de communion vitale réciproque, créant ainsi une ambiance fraternelle pour la promotion vocationnelle de ceux qui veulent poursuivre le chemin dans le cadre de la réalité de l'OFS. Dans le discernement vocationnel, pour les jeunes de la JeuFra, l'option pour l'OFS devrait être un choix normal et logique après l'itinéraire de formation reçu sur le chemin de la JeuFra, même s'il reste toujours normal clair que ce chemin conduise pas nécessairement tous les membres de la JeuFra à l'OFS, mais seulement ceux qui ressentent l'appel de Dieu à cette vocation.

On conseille que pour la Fraternité locale de l'OFS et celle de la JeuFra, dans la mesure du possible, l'Assistant spirituel soit la même personne. Ainsi l'Assistant pourra encourager une communion, une connaissance et un partage plus profond entre tous les membres des deux Fraternités. En outre, un unique Assistant spirituel peut aider les deux Fraternités à vivre leur diversité dans l'unité, en respectant leur autonomie, les diverses manières de vivre la vie fraternelle, les différentes méthodes de formation, la manière d'organiser les rencontres et les diverses activités apostoliques, etc. Dans chaque cas, on doit considérer qu'il est très important que les deux Fraternités partagent ensemble certains moments de prière, de rencontre, de formation et d'activités apostoliques, pour offrir un témoignage commun dans leur mission.

Les Constitutions Générales disent aussi que l'OFS « *se considère particulièrement responsable* » de la JeuFra (Const. Gén. OFS, art. 96,2). En d'autres mots, la JeuFra doit constituer un devoir spécial pour l'OFS comme partie intégrante de sa propre promotion vocationnelle; « *les membres de la JeuFra considèrent la Règle de l'OFS comme document d'inspiration* » (Const. Gén. OFS, art. 96,3), qui les aide dans la croissance de leur vocation, soit individuellement, soit en groupe. Pour ce motif, les franciscains séculiers doivent accompagner le jeune dans la maturation de sa vocation et l'insertion au sein de la vie de la Fraternité OFS.

Tout cela devra aider à ce que le chemin vocationnel de la JeuFra conduise normalement, même si pas nécessairement, à l'OFS.

5. Entrée dans l'OFS

Dans le document '*La JeuFra, Chemin de Vocation franciscaine*', où on parle de la relation entre OFS et JeuFra, nous trouvons deux points très importants qui concernent ceux qui veulent poursuivre leur chemin franciscain dans l'OFS. Le premier point concerne l'incorporation à l'OFS et la deuxième parle de l'appartenance simultanée à la Fraternité OFS et à celle de la JeuFra.

1. Admission à l'OFS

En ce qui concerne l'admission à l'OFS, on doit prendre en compte que la Formation franciscaine reçue dans la JeuFra se considère valable comme période d'initiation à l'OFS.

Pour l'admission, nous avons deux possibilités. Une concerne chaque membre de la JeuFra qui désire entrer dans l'OFS et l'autre concerne des groupes de membres de la JeuFra qui veulent entrer ensemble dans l'OFS.

Dans les deux cas, les aspirants se dirigeront, individuellement, au Ministre de la Fraternité locale de l'OFS pour demander l'admission à l'OFS. En même temps, le Président de la Fraternité locale de la JeuFra, à laquelle le jeune aspirant appartient et où il a reçu sa formation, présentera le/les jeunes avec une recommandation pour l'admission. Le Conseil de la Fraternité de l'OFS décidera collégialement au sujet des demandes et donnera la réponse à l'aspirant (ou aspirants) en communiquant sa décision aux deux Fraternités (cf. Const. Gén. OFS, art. 39,3). Si la réponse est positive, l'aspirant (s'il est seul) passera à la formation initiale avec d'autres aspirants qui ne proviennent pas nécessairement de la JeuFra. Dans le cas où il s'agit de groupes de membres de la JeuFra, suite à la réponse positive du Conseil de Fraternité OFS, ces aspirants pourront être admis à la Formation initiale créant, si cela semblait opportun, un groupe particulier de formation sous l'orientation du Conseil local de l'OFS (cf. *'La JeuFra, Chemin de Vocation franciscaine'* 23).

Dans le parcours de Formation initiale, on se limitera à ce qui est prévu dans la Règle, dans les Constitutions et le Rituel de l'OFS (Const. Gén. OFS, art. 96, 4), et à ce qui est recommandé par le document sur la Formation et dans le Projet sur la Formation initiale de la Présidence CIOFS.

La formation devra être en même temps doctrinale et pratique et se basera concrètement sur l'expérience vécue par la Fraternité et sera toujours réalisée en collaboration avec le Responsable de la formation, l'Assistant spirituel, le Conseil et toute la Fraternité locale de l'OFS.

2. Appartenance simultanée JeuFra-OFS

La profession dans l'OFS n'exclut pas nécessairement le jeune de sa Fraternité JeuFra. Le jeune profès dans l'OFS peut continuer son chemin avec les frères et les sœurs de la JeuFra qui s'inspirent à la même Règle de l'OFS. Ces jeunes profès peuvent recevoir de leur Fraternité OFS la charge de l'animation et de l'accompagnement dans la Fraternité JeuFra en ayant ainsi eux-mêmes une expérience directe des deux Fraternités et, dans ce sens, être d'excellents animateurs fraternels pour le compte de la Fraternité OFS. En tout cas, il importe que le jeune profès participe activement à la vie des deux Fraternités, même si ses activités, en accord avec le Conseil local de l'OFS, devraient être de préférence dirigées vers la JeuFra.

La double appartenance, ou l'appartenance simultanée, devient, donc, un autre instrument qui permet de réaliser de manière naturelle l'incorporation à l'OFS de celui qui est membre de la JeuFra. Il est important de considérer que la JeuFra a un double objectif: consentir au jeune de vivre sa vocation personnelle et lui offrir l'aide d'un discernement sur sa vocation de vie.

En d'autres mots, le jeune ne doit pas attendre de conclure son appartenance à la JeuFra pour entamer, si telle est sa vocation, le processus d'incorporation à l'OFS. L'appel de l'Esprit Saint peut parvenir à n'importe quel moment, sans que son appartenance à la JeuFra conditionne son incorporation à l'OFS.

En même temps, l'incorporation à l'OFS ne doit pas empêcher que le jeune continue sa croissance en Fraternité avec les frères de la JeuFra si c'est cela qu'il désire. Si un tel cas se produisait, on ne mettrait pas en pratique les Constitutions Générales, qui contemplent la possibilité et/ou la nécessité de l'existence de membres de la JeuFra profès dans l'OFS.

6. Conclusion

La double appartenance à l'OFS et à la JeuFra n'est pas seulement possible mais est aussi souhaitable. Elle comporte une double « fidélité »: à la Fraternité OFS (la première: car la profession est un engagement permanent et définitif de vie) et à la Fraternité JeuFra correspondante.

La *double appartenance est souhaitable* pour que les membres profès de la JeuFra puissent rendre témoignage plus efficacement de leur vocation franciscaine aux autres membres de la JeuFra et qu'on insiste ainsi sur le lien qui lie la JeuFra à l'OFS. Ce qui permet, entre autres, aux membres Profès de la JeuFra d'avoir voix active et passive dans l'Ordre à tous les niveaux.

Les membres de la JeuFra vivent souvent une réalité dynamique et stimulante, dans la propre Fraternité JeuFra qui contraste parfois avec la stagnation de nombreuses Fraternités OFS. Il est compréhensible, donc, qu'en de nombreux cas, bien que leur vocation soit très claire, les membres de la JeuFra aient des doutes à l'heure d'accomplir le pas de l'incorporation à l'OFS et le différent jusqu'au moment où ils devront abandonner définitivement la JeuFra.

Il est nécessaire, au contraire, que le membre de la JeuFra s'accorde une réflexion bien mûrie sur sa propre vie et sur le projet que Dieu lui a confié. En effet, si entrer dans l'OFS est la vocation que Dieu a inscrit dans son cœur, ce n'est qu'à travers la réalisation de ce projet qu'il/elle pourra atteindre sa « perfection » personnelle (Mt 19, 16-26) suivant la volonté de Dieu. La volonté de Dieu doit toujours s'accueillir avec joie parce que c'est en elle que se trouve notre pleine réalisation.

Le membre de la JeuFra ne doit donc pas craindre d'entrer définitivement dans la Fraternité OFS:

- parce que ses rapports avec la Fraternité JeuFra de provenance ne s'achèvent pas mais doivent même continuer;
- Parce qu'il entre dans une communion vitale (incorporation) avec tout l'Ordre franciscain séculier, et à travers l'OFS, avec toute la grande Famille franciscaine, à laquelle il offrira ses dons et dont il recevra toujours en abondance pour sa vie et pour la réalisation de sa vocation-mission.

L'OFS est une grande réalité ecclésiale et spirituelle de *non médiocre perfection* (Julien de Spire, 1232), une véritable école de sainteté. Son importance est encore largement incomprise et on ne l'a pas sondée. Le Tiers Ordre de saint François a jailli de la grâce des origines de la Famille franciscaine et est animé par le charisme-même de saint François. Sa dimension séculière est un point d'agrégation essentielle pour une fécondité chrétienne au cœur du monde.

Voici ce que Jean-Paul II, de vénérée mémoire, disait de l'OFS:

“...vous êtes aussi un « ordre », comme le disait Pie XII: “Un Ordre laïc, mais un Ordre véritable »; et, par ailleurs, Benoît XV avait déjà parlé d'un « *Ordo veri nominis* ». ce terme ancien – nous pouvons dire médiéval – d' « Ordre » ne signifie rien d'autre que votre stricte appartenance à la grande Famille franciscaine. Le mot « Ordre » signifie la participation à la discipline et à l'austérité typiques de cette spiritualité, bien que dans l'autonomie qui revient à votre condition laïque et séculière, qui, d'autre part, comporte souvent des sacrifices qui ne sont pas moindres que ceux qui se manifestent dans la vie religieuse et sacerdotale » (14 juin 1988, au Chapitre général OFS).

NOUVELLES - CHAPITRES - VISITES - RÉUNIONS

Afrique du Sud. Visite fraternelle et Chapitre électif national

La visite fraternelle fut conduite par Tibor Kauser, OFS, délégué par la Ministre générale. Le Visiteur a rencontré de nombreux Assistants Spirituels et Franciscains séculiers, y compris certains venant des régions environnantes. Cela donna à Tibor l'occasion de se faire une bonne image de la situation de l'OFS au sud de l'Afrique, un travail éminemment utile. Le Chapitre national électif sous la présidence de Tibor, délégué par la Ministre générale et en présence de Fr. Johannes Mngwengwe, TOR, Vicaire Provincial, délégué de la CAS se tint du jeudi 12 au dimanche 15 février au Centre franciscain "L'Alvererne", Vanderbijlpark, Gauteng. Le Chapitre a, dans une atmosphère toute fraternelle, regroupé 20 délégués de toutes les régions et quelques observateurs. Après un mot d'accueil, Tibor Kauser a fait part des impressions que lui avait laissés la Visite. Cette communication fut suivie des rapports du Conseil national, des Conseils régionaux, de la JeuFra ainsi qu'un rapport sur les Fraternités nationales émergentes en Lesotho et en Namibie. Un dialogue fraternel suivit chaque présentation. Nicolas Ngema fut réélu Ministre national et Conseiller international; Churchill Mokoena élu Vice-ministre national et Alois Mngadi Conseiller international suppléant. La présence au Chapitre de Fr. Dominique Hession OFM, Assistant Spirituel national OFS et de Soeur. Patricia Dumsile, Assistante Spirituelle JeuFra fut appréciée, tandis

que Fr. Matthew Gormley, OFM^{Cap}, s'était fait excuser pour raisons de santé. Après le Chapitre, le nouveau Conseil exécutif tint réunion avec le Visiteur et le délégué de la C.A.S.

Espagne, Barcelone : Cours de formation pour Franciscains séculiers

Le samedi 14 février, un cours de formation a été donné à Barcelone pour la Fraternité régionale OFS de Catalogne. Après l'Eucharistie concélébrée avec Fr. Juan Antonio Adanez OFM^{Conv}, gardien du couvent et Fr. Francesc Linares OFM, Fr. Martin Bitzer OFM^{Conv}., Assistant général, a présenté le thème de la réunion : "De Frères et Sœurs de la Pénitence devenir Ordre franciscain séculier." Les discussions de groupe ainsi que les débats qui ont suivi ont enrichi le thème. Quelques 80 personnes ont suivi ce cours.

Cuba. Chapitre national électif

La célébration du Chapitre national électif de Cuba eut lieu du 20 au 22 février à la "Lay House" de la paroisse « Christ of the Good Trip », La Havane. Il fut présidé par Ester Grimaldi, Ministre nationale et Conseillère internationale OFS du Mexique, en présence de Fr. Martín Bitzer OFM^{Conv}, Assistant général. Leonel Pérez Frías a été réélu Ministre national et Airám Negrín Gomez élu Conseiller international.

Japon. Chapitre national électif

Le Chapitre national électif de l'OFS du Japon s'est déroulé les 21 et 22 février sous la présidence de Lucie Almirañez, Conseillère internationale OFS, en présence de Fr. Amando Trujillo Cano TOR, Assistant général délégué par la CAS, au Séminaire Saint-Antoine de Setagaya-ku, Tokyo. Lucy et Fr. Amando ont tout d'abord, avec le Conseil national sortant, finalisé la préparation du Chapitre. L'Eucharistie d'ouverture à laquelle assistaient les 14 Capitulaires fut célébrée par Fr. Ludovico Furukawa OFM^{Conv}, Assistant national. Le mot de bienvenue fut suivi des rapports du Conseil national et des Ministres régionaux. Quelques points particuliers furent examinés, telles les cérémonies pour des 25 e et 50 e anniversaires de profession, la personnalité juridique de l'OFS du Japon, le budget financier et les responsabilités à confier à deux Conseillers nationaux à élire. Avant d'ouvrir la séance d'élections, Lucie a dirigé un processus de discernement et un exercice d'analyse des réalités de la vie d'une Fraternité nationale. Les Capitulaires ont réélu Fumihiko Takeda en tant que Ministre national lui ajoutant la charge de Conseiller international. Fujio Iwasaki a été élu Vice-ministre et Masami Ueno Conseiller international suppléant. Après les élections, Fr. Amando a présenté les résultats du Chapitre OFS de 2008 et, en collaboration avec Lucie, expliqué l'importance de Visites fraternelles et pastorales à la Fraternité nationale et aux Fraternités régionales et locales. Le Chapitre examina ensuite le manuel pour l'Assistance Spirituelle à l'OFS et à la JeuFra et reçut des éclaircissements sur quelques aspects des Statuts nationaux. L'Eucharistie de clôture au cours de laquelle l'homélie fut prononcée par Fr. Amando et l'installation du nouveau Conseil national OFS faite par Lucie Almirañez était présidée par Fr. Linus Takghi Odaka, OFM, Assistant national. La cérémonie fut suivie de fraternelles agapes avec quelques frères et sœurs de la région sud de Kant. Deux jours plus tard, Fr. Amando a rencontré quelques frères et sœurs de la région du Kansai à la maison franciscaine de Shimogyo-ku, Kyoto, et leur a explicité les conclusions du Chapitre général OFS de 2008.

Italie. Le Chapitre des Nattes d'Assise et Rome.

La Conférence des Ministres généraux du Premier Ordre et du TOR a convoqué un Chapitre international des Nattes "huit siècles (1209 -2009) après que le Père Séraphique et ses premiers frères aient reçu du Pape Innocent III la 'Forme de vie' source de leur itinéraire de fraternité. Ce Chapitre historique fut célébré du 15 au 18 avril 2009, débutant à Assise pour se conclure à Castel Gandolfo. L'organisation en avait été confiée à la Conférence de l'Union des Ministres provinciaux des Familles franciscaines d'Italie qui, formant une équipe inter-obédientielle, a pu intégrer tous les aspects de l'événement avec pour résultat un rassemblement de grande qualité et signification. Ce Chapitre des nattes est la première activité ayant réuni les différentes branches du Premier Ordre et de TOR en pareil niveau de représentation géographique et institutionnelle, regroupant près de 2000 Frères et invités et en faisant ainsi l'événement central et unitaire du VIII Centenaire pour les Franciscains du Premier Ordre et TOR.

Ce fut une vraie fête de fraternité qui a permis aux participants de méditer les divers aspects de nos vocations franciscaines centrées sur la Règle de vie évangélique que nous avons professée. Le premier jour fut un temps de communion parfaite dans un accueil mutuel. Dans la « Grande tente », installée Place de la Portioncule, Frère José Rodríguez Carballo, Ministre général OFM, a, au nom la Conférence des Ministres généraux, officiellement accueilli tous les participants. Puis Fr. Raniero Cantalamessa, OFM^{Cap} les invita à revenir au charisme franciscain dans son premier jaillissement. Les activités du jour ont pris fin à Sainte Marie des Anges par la concélébration de l'Eucharistie présidée par S.E. Domenico Sorrentino, Évêque d'Assise.

Le deuxième jour l'accent fut mis sur le témoignage. La prière du matin présidée par Fr. Marco Tasca, Ministre général OFM^{Conv}; fut suivie d'une table ronde coordonnée par Francesco Giorgino, journaliste de la RAI qui en introduisit le sujet, "La Règle de vie des Frères Mineurs consiste à observer le saint Evangile..." Ont participé à

cet échange Mgr John Corriveau, OFM^{Cap}, évêque de Nelson (Canada), Fr. Giacomo Bini, ancien Ministre général OFM et Mgr Agostino Gardin, OFM^{Conv}, Secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique. Dans l'après-midi, le même journaliste a présenté, avec l'appui de courts-métrages, diverses expériences franciscaines. Notons parmi ces témoignages *Missio ad Gentes* relatant l'activité missionnaire en Amazonie (Fr. Paulo Xavier, OFM^{Cap}) ; *Le Ministère de l'éducation* (Fr. Mark McBride, TOR) présentant deux universités franciscaines aux USA; *Médias et communication* (Fr. Danilo Salezze, OFM^{Conv}, directeur du magazine "Messenger de saint Antoine"); *Les laïcs franciscain au troisième millénaire* (Encarnación del Pozo, Ministre générale OFS), et *Le dialogue Inter religieux* (Fr. Pierbattista Pizzaballa, OFM,) l'activité actuelle de la Custode de Terre-Sainte.

Le vendredi, troisième jour, fut la journée du jeûne, du « désert » et de la pénitence. Elle fut ouverte par la célébration de la prière du matin dans la Basilique Sainte-Claire par Fr. Mauro Jöhri, Ministre général OFM^{Cap}. Après la méditation de l'Abbesse du monastère Sainte-Lucie de Foligno, les Capitulaires ont été invités à une expérience personnelle de « désert » dans l'adoration devant le Crucifix de Saint-Damien, puis dans les lieux les plus significatifs d'Assise. L'après-midi, une procession pénitentielle menée par Fr. Michael Higgins, Ministre général TOR; conduisit de la Portioncule à la tombe de saint. François. Chaque Frère reçut alors du Ministre général un exemplaire de la Règle qu'il a promis d'observer. Les activités du jour furent couronnées par une concélébration de l'Eucharistie présidée par le cardinal Claudio Hummes, OFM, Préfet de la Congrégation pour le Clergé, sur l'esplanade de la Basilique inférieure.

Le 18 avril, les Capitulaires ont quitté Assise pour le Centre Mariapolis près de Castel Gandolfo, où les Ministres généraux ont concélébré l'Eucharistie. Après celle-ci, les Capitulaires se sont rendus dans le patio du Palais apostolique de Castel Gandolfo où ils ont été reçus en audience par le Pape. Au nom de la Famille franciscaine, Fr. José Rodriguez Carballo, Ministre général OFM, a présenté hommage et remerciements au successeur de Pierre.. Le Pape, s'adressant aux présents et aux Franciscains et Franciscaines du monde, a rappelé l'essentiel de l'expérience de François : l'Évangile comme Règle de vie. Puis les Ministres généraux et tous les participants ont, à genoux, renouvelé leur profession religieuse devant le Saint-Père.

C'est ainsi que se termina cet historique Chapitre des Nattes. Il s'est voulu être non la simple commémoration d'un passé glorieux, mais bien l'invitation à une ouverture authentique à la grâce des origines pour aider les participants à s'attaquer aux défis et options auxquels la Famille franciscaine doit faire face dans le monde et dans l'Église d'aujourd'hui. Les Capitulaires purent exprimer en de multiples façons leur gratitude à Dieu pour ce don d'avoir participé à cet événement unique qui a renouvelé leur enthousiasme à suivre le Christ à la manière de saint François.

Rome, Italie. Réunion de la Présidence CIOFS

Du 18 au 25 avril 2009, donc juste après une joyeuse participation au Chapitre des nattes, la nouvelle Présidence CIOFS a tenu sa première semaine de réunion au collège international Saint-Laurent que dirigent à Rome les Frères Capucins. Tous les membres de la Présidence étaient présents à cette réunion dont l'un des buts principaux était de mieux se connaître et s'accorder pour un travail d'équipe. Comme il est habituel, la semaine a inclus des célébrations liturgiques, des sessions intenses de travail, et des moments de récréation fraternelle. Les membres se sont montrés actifs et perspicaces dans leur participation, facilitant ainsi un démarrage en souplesse de la Présidence.

La Présidence a discuté des responsabilités des membres de la Présidence - la traduction des lettres officielles et documents, la méthodologie et la langue devant être utilisées - la méthode adéquate pour effectuer les visites fraternelles et pastorales et participer aux Chapitres nationaux, leurs critères de programmation et leur évaluation - la communication à tous les niveaux de l'Ordre - la dévolution de pouvoirs pour la représentation légale de l'Ordre en Italie - les aspects de personnel et d'organisation du Secrétariat général - l'évaluation des procédures comptables - les priorités fixées par le Chapitre général de 2008, etc. La Présidence a décidé d'installer les Commissions suivantes au service de l'Ordre : une Commission Juridique et Patrimoniale, une Commission Jeunesse franciscaine, une Commission Finances, une Commission Présence au monde, et de mettre en place une équipe « communications ». Il a aussi été décidé que les actions de formation seraient coordonnées directement par la Ministre générale en fonction des priorités du Chapitre général. Des échanges de vues ont aussi abordé les sujets suivants : la Commission inter franciscaine Justice, Paix et Intégrité de Création (Rom. 6), le budget et autres problèmes financiers, la révision du rituel OFS, la possibilité d'établir un rituel pour la JeuFra, les Fraternités émergentes, les Fraternités en difficulté, *Franciscans International*, la pétition visant à faire reconnaître sainte Elisabeth comme co-protectrice de l'Europe, la participation des séculiers aux préparations liturgiques des réunions de la Présidence...et bien d'autres. Le travail ardu de cette réunion s'est conclu par un acte d'action de grâce à Dieu et une grande satisfaction de ce qui a été accompli, si même de nombreuses suggestions visant à améliorer le travail de futures réunions aient encore fait surface.